

**OFFICE NOTARIAL DE ROGLIANO
SELAS PAOLETTI NOTAIRES ASSOCIES**

Commune de CORTE

**AVIS DE CREATION
DE TITRE DE PROPRIETE**

Date de L'acte du 20 MAI 2025

Suivant acte reçu par Maître Christophe RAMAZZOTTI, Notaire au sein de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « SELAS PAOLETTI NOTAIRES ASSOCIES », titulaire d'un Office Notarial à ROGLIANO (Haute-Corse)", lieu-dit Pian delle Borre

Il a été dressé conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

Un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil.

- Identité du Requérant

Madame Marie Thérèse **CASANOVA**, retraitée, épouse de Monsieur Louis Victor **IMBERT**, demeurant à VERSAILLES (78000) 18 rue Albert Joly.

Née à CORTE (20250) le 14 octobre 1928.

Mariée à la mairie de CORTE (20250) le 16 février 1954 sous le régime de la communauté de biens meubles et acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.

Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.

De nationalité française.

Résidente au sens de la réglementation fiscale.

- Désignation des Biens :

A CORTE (HAUTE-CORSE) 20250, Lieu-dit Tavignano.

Une parcelle de terre sur laquelle est édifiée un tombeau.

Figurant ainsi au cadastre :

Section	N°	Lieudit	Surface
AD	78	TAVIGNANO	00 ha 00 a 18 ca
AD	79	TAVIGNANO	00 ha 09 a 37 ca

Total surface : 00 ha 09 a 55 ca

Conformément à l'article 1 de la loi du 06 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur un site internet et au service de la publicité foncière. »

**Adresse mail de l'étude : julie-anne.paoletti@20037.notaires.fr
ramazzotti@20037.notaires.fr**